

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. BAGNERES-DE-BIGORRE-CAMP
32 AV GERUZET BP 129
65201 BAGNERES DE BIGORRE CEDEX

1625-009884-0001

eco/pli 86 POITIERS PIC 12.09.19 CI 0202
MME SOUCAZE DES SOUCAZES
HELENE ANNE
P/M SOUCAZE DES SOUCAZE GILBER
LE BOURG
65710 CAMPAN



1625-009884-1-1-04-0098884

Vos références

Numéro fiscal (C) : 11 42 113 143 038
Référence de l'avis : 19 65 4046176 25

Numéro de propriétaire : 123 B00458P

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 MBDP86
MME BAYLAC-JACQUE HELENE ANNE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2019**

464,00 €

Vous pouvez adhérer au prélèvement en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous au centre d'encaissement mentionné à l'aide de l'enveloppe retour jointe avant le 15/10/2019. Votre prélèvement sera effectué dès réception.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

révisée.

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application Impots.gouv »



Pour voir explications sur la rubrique Comment payer vos taxes foncières ? »

Rendez-vous sur impots.gouv.fr, si vous souhaitez :

avis d'impôt, dans « Votre espace particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)
détails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur Particulier > Impôts, taxes... > Quels impôts dois-je payer ?
détails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon impôt > Je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE LA RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

La détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et les administrations, les règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de